

LETTRE-PRÉFACE.

Montréal, 22 mai 1907.

MON CHER MONSIEUR MOUSSEAU,

La profession de médecin est l'une des plus anciennes, l'art de guérir étant né avec la souffrance elle-même, compagne inséparable de l'humanité déchue.

"Puisqu'on plaide, qu'on meurt et qu'on devient malade,

"Il faut des médecins, il faut des avocats."

a dit le fabuliste.

Cette profession est aussi l'une des plus honorables.

En effet, elle a mérité d'être l'objet d'un commandement divin ; et on lit dans la Bible qu'il faut honorer les médecins, à cause du besoin que nous avons d'eux. Aussi je ne m'étonne pas que le droit romain, ce modèle des législations modernes, dont les dispositions sont tellement empreintes de bon sens qu'on l'a appelé la raison écrite, ait reconnu d'une façon pratique la gratitude que l'on doit avoir pour celui qui nous a secourus dans nos souffrances, en accordant au médecin, pour le paiement de sa créance, un privilège spécial sur les biens de celui qui est devenu son débiteur par suite des soins qu'il lui a donnés ; et la raison qu'en apporte le jurisconsulte Ulpien, c'est que la cause du médecin, c'est-à-dire sa créance, est plus juste que les autres créances.

Cependant, il n'y a pas de profession qui ait été plus en butte à la critique, à la moquerie, comme aussi il y en a peu qui ait reçu aussi souvent l'application de la sévérité des lois.